

N'abandonnons pas le français !

par Daniel FASQUELLE, Député du Pas-de-Calais, Maire du Touquet-Paris-Plage,
Professeur des Universités, Agrégé des Facultés de droit

L'article 2 du projet de loi sur « l'enseignement supérieur et la recherche » examiné cette semaine à l'Assemblée nationale propose d'élargir les possibilités d'enseigner dans nos universités dans une autre langue que le français.

Cette disposition a soulevé une réaction forte de la part de tous ceux qui sont attachés au français et à la francophonie. A juste titre. En effet, il suffira, demain, d'invoquer le programme européen Erasmus ou n'importe quel accord international - les universités en regorgent -, pour multiplier les licences et, surtout, les masters en anglais. Car, les initiateurs de la réforme ne s'en cachent pas, il s'agira bien de multiplier les formations dans la langue de Shakespeare pour, écrit la ministre, « attirer les étudiants étrangers. »

Cet argument de l'attractivité, maintes fois répété, laisse rêveur. Pourtant, l'idée prospère. On nous explique qu'il faut désormais chanter, tourner des films, diriger nos entreprises - et maintenant enseigner - en anglais pour exister dans le monde. Mais comment ne pas comprendre qu'à ce jeu-là nous avons beaucoup plus à perdre qu'à gagner ? Comment la France peut-elle accepter de s'engager à son tour sur cette pente dangereuse qui consiste à penser que l'on sera mieux reconnu parce que l'on aura renoncé à être soi-même ?

Qui peut, d'ailleurs, affirmer aujourd'hui que nous avons raison de nous imposer à nous-mêmes une langue qui, demain, sera concurrencée par d'autres dans le monde ?

Pour minorer l'impact de la mesure, on nous explique que, de toute façon, cela se fait déjà dans les grandes écoles et dans un nombre croissant d'universités françaises. Il s'agirait donc, en quelque sorte, d'une simple régularisation. Mais c'est un peu vite oublier le caractère symbolique d'une telle mesure. En France, bien évidemment, où il n'y aura plus aucune limite à l'expansion des enseignements en anglais. A l'étranger, surtout. Quel signal va-t-on envoyer, en effet, à tous ceux qui défendent le français et la francophonie dans leur pays et dans les instances internationales ? La politique est aussi faite de symboles. L'enseignement en anglais dans les universités françaises ne manquera pas d'être perçu comme une forme d'abandon de l'exception culturelle et linguistique que notre pays revendique pourtant régulièrement avec force.

Au-delà de la question de l'influence de notre pays et de notre culture, le projet de loi pose la question purement et simplement de l'avenir du français. Comme l'a fait fort justement remarquer Michel Serres « une langue disparaît quand elle ne peut plus tout dire. » Or, le danger existe que des pans entiers du savoir échappent demain à notre langue qui ne pourra plus exprimer et penser l'avenir. Il faut savoir, en effet, qu'inévitablement des équipes dans les universités vont peu à peu enseigner, travailler, publier, chercher exclusivement en anglais.

La question du niveau des enseignements mérite aussi d'être posée. Or, toutes les enquêtes et les analyses convergent : la qualité du travail est inévitablement affectée par l'usage d'une autre langue que la langue natale.

Face à de tels risques, existe-t-il une autre issue que l'incroyable capitulation que représente le projet de loi Fioraso ?

La réponse est indiscutablement oui.

Cette voie, on pourrait parler aussi de « voix », c'est celle de la France.

Elle est attendue par les francophones mais aussi par tous ceux qui, comme ces universitaires de Milan qui protestent vigoureusement contre la décision de leur université de basculer tous les enseignements en anglais, sont attachés au multiculturalisme et au multilinguisme.

Elle consiste à vouloir concilier mondialisation et défense de la langue et de la culture. Oui, on peut apprendre les langues étrangères, accueillir des étudiants étrangers sans renoncer au français ! Ce combat n'est pas dépassé, n'en déplaie à tous ceux qui, pour être dans l'air du temps, sont toujours prompts à instruire des procès en ringardise.

Cela passe par une prise de conscience des vrais enjeux et une volonté politique forte.

Cette ambition nouvelle doit s'exprimer, dans le domaine de l'enseignement, par une politique d'accueil des étudiants étrangers complètement repensée et renouvelée.

Or, en offrant des cours en anglais, nous ne ferons qu'attirer les étudiants qui auront été refusés par les universités anglophones : on préfère toujours l'original à la copie.

Pendant ce temps, est-on certain de tout mettre en oeuvre pour accueillir les meilleurs étudiants des pays francophones ? N'y a-t-il pas d'autres moyens pour inciter les étudiants des pays non-francophones à venir dans notre pays ? S'est-on, d'ailleurs, vraiment posé la question de savoir si les freins à l'accueil des étudiants étrangers n'étaient pas ailleurs que dans la barrière de la langue ?

Pourquoi, plutôt que de céder à la facilité, ne pas mettre plutôt en place dans nos universités des programmes ambitieux d'apprentissage et d'approfondissement du français avant et pendant le cursus ? Ce qui peut paraître comme un inconvénient deviendrait alors un avantage : parfaire ses connaissances scientifiques mais aussi se perfectionner dans une autre langue pendant le séjour.

Cela suppose des moyens certes, mais cela implique surtout une volonté politique forte, française et européenne. A ce sujet, on peut s'étonner de ce que l'Europe consacre aussi peu de moyens à l'apprentissage d'une autre langue, créant de ce fait un espace propice au développement de l'enseignement de l'anglais au nom de la mobilité des étudiants qui s'en trouverait ainsi facilitée.

On le voit, le débat qui s'est engagé est essentiel car il en va non seulement de la qualité de nos enseignements mais aussi de l'avenir de notre langue et, finalement, de bien plus car, comme le disait Albert Camus, « oui j'ai une patrie, c'est la langue française. »

Il peut être salutaire s'il permet une urgente prise de conscience.

Le premier acte fort passe par le renoncement à l'article 2 du projet de loi sur l'enseignement et la recherche.

Daniel FASQUELLE, Député du Pas-de-Calais, Maire du Touquet-Paris-Plage,
Professeur des Universités, Agrégé des Facultés de droit

Et Jean-Pierre VIGIER, député de Haute-Loire

Eric STRAUMANN, député du Haut-Rhin

François de MAZIERES, député des Yvelines

Yves NICOLIN, député de la Loire

Alain MARC, député de l'Aveyron

Jacques GODFRAIN, ancien ministre, député honoraire, Président de la Fondation Charles de Gaulle

Véronique BESSE, député de la Vendée

Dino CINIEMI, député de la Loire
Philippe VITEL, député du Var
Jean-Pierre DECOOL, député du Nord
Marc LE FUR, député des Côtes d'Armor
Jean-Marie SERMIER, député du Jura
Jean-Jacques GUILLET, député des Hauts de Seine
Julien AUBERT, député du Vaucluse
Philippe GOSSSELIN, député de la Manche
Gérald DARMANIN, député du Nord
Jacques MYARD, député des Yvelines
David DOUILLET, député des Yvelines
Lucien DEGAUCHY, député de l'Oise
Bruno LE MAIRE, député de l'Eure
Xavier BRETON, député de l'Ain
Jean-Pierre BARBIER, député de l'Isère
Arlette GROSSKOST, député du Haut-Rhin
Jean-Louis CHRIST, député du Haut-Rhin
Bernard GERARD, député du Nord
Bernard REYNES, député des Bouches du Rhône
André SCHNEIDER, député du Bas-Rhin
Nicolas DUPONT-AIGNAN, député de l'Essonne